

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gh PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO
- Absents, excusés :** Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-09 TERRAIN ZA CHAGNEAU A ARSAC – VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLUM ENTREPOTS

La Communauté de Communes a acquis auprès de M.Porcheron un terrain cadastré AT 816, d'une superficie de 12 442 m², sur la Zone d'Activités de Chagneau (Arsac).

La Société Solum Hydrogéologie, aujourd'hui dans des bâtiments en location à Avensan, souhaite acquérir une partie de cette parcelle, d'une surface de 2000 m², pour y développer ses activités.

Il est donc proposé de céder à la SCI en cours de constitution par le gérant de l'entreprise M.Lefebvre, cette parcelle (cf lot D plan ci-après) au prix fixé par les Domaines le 4 juin 2010 soit 60 000 €, correspondant à un prix de 30 € HT /m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de céder le lot D de 2000 m² issu de la division de la parcelle AT 816 située dans la zone d'activités de Chagneau à la SCI Solum Entrepôts, pour un montant de 60 000 €, soit 30 € HT le m².

► **Autorise** le Président à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DL11-17_03-09

1	2	3	4	5	6
Enregistrement	Foires signées	Foires transmises	Documents reçus Relative	Ann. Regu	Index

Document FAST : 4801_11-17-03-09-21-10-30_1038835816 ;

Document unique de l'acte : 33-343301447-20110317-DL11-17_03-09-09_1038835816 ; Document de l'acte
334331

Objet de l'acte : Vente DA Oragnac et Arac - vente d'une parcelle
à la société civile immobilière Soum Export

Date de livraison : 17/03/2011

Nature de l'acte : Déclaration

Nature de l'acte : 1) Autres domaines de compétences
2) Autres domaines de compétences des communes

Date : Déclaration du 17/03/2011

Pages jointes : 309 FOF

Prépare : Le 14/03/11 à 09:13

Transmis : Le 16/03/11 à 09:21

A courriel de réception : Le 16/03/11 à 09:20

Par : Michel J. Kérou

Par : BERNARD Jean-Marc

